

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2019

Modification de la délégation du Conseil Municipal au Maire : décide, à l'unanimité, de modifier l'alinéa 5 de l'article 1 de la délégation du conseil municipal au Maire comme suit : « de créer et modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ».

Signature d'un contrat PEC pour le service scolaire : décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer un contrat PEC pour la période du 7 janvier 2019 au 6 janvier 2020 affecté au service scolaire pour une durée d'un an et une durée hebdomadaire de service de 28 heures.

Transfert de compte épargne-temps : approuve, à l'unanimité, le transfert du compte épargne-temps de M. Didier BELGUISE à la Commune de Longperrier (77) et le versement à cette commune, de l'indemnisation forfaitaire correspondante.

Label associatif : approuve, à l'unanimité, la charte communale des associations telle que présentée et a précisé que le label « association noaillaise » sera attribué aux associations qui répondront aux critères précisés dans cette charte.

Redevance pour occupation du domaine public : décide, à l'unanimité, d'appliquer la redevance pour occupation du domaine public aux propriétaires du Restaurant « le Kumaneko », conformément à la délibération n° 2016-65(VII), soit 20€/m<sup>2</sup>/an.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2019 : approuve, à l'unanimité, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement tels que présentés, avant le vote du budget primitif 2019 du budget principal.

Sollicitation du fonds de concours pour l'apprentissage de la natation par les scolaires : décide, à l'unanimité, de solliciter, pour l'année scolaire 2017/2018, le fonds de concours de la Communauté de communes Thelloise pour l'apprentissage de la natation aux scolaires au titre du transport des élèves à la piscine de Bresles.

Modalités de répartition des charges de personnel entre le budget principal et le budget eau potable: décide, à l'unanimité, de mettre en place une clé de répartition des charges de personnel entre le budget principal et le budget annexe eau potable comme suit : 22 % personnel technique et 17 % personnel administratif.

Révision du loyer du logement communal 13, rue de Paris : décide, à l'unanimité, de fixer le montant du loyer à 750.00€ hors charges.

Renouvellement de la convention de DSP pour la gestion de l'accueil post et périscolaire, des centres de loisirs sans hébergement et de la restauration scolaire : principe de la délégation et mise en œuvre de la procédure de renouvellement : approuve, à l'unanimité, la poursuite de l'exploitation du service public d'accueil périscolaire, d'accueil de loisirs sans hébergement et de restauration scolaire dans le cadre d'une délégation de service public.

Retrait de droit commun de la compétence « eaux pluviales urbaines » et modification des statuts de la

Communauté de communes Thelloise : approuve, à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise concernant le retrait de la compétence optionnelle « eaux pluviales urbaines ».

Dénomination d'un square : décide, à l'unanimité, de nommer le square situé près de la rue de Grossenenglis « Square Georges HOUSET ».